

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-AE17

présenté par

M. Le Gall, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 49, insérer l'article suivant:****Mission « Aide publique au développement »**

Le Gouvernement remet au Parlement, dans un délai de dix mois à compter de la promulgation de la présente loi, un rapport visant à informer le Parlement sur les impacts de la dette haïtienne avec la France sur le développement d'Haïti.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à informer le Parlement de façon précise sur les impacts de la dette haïtienne envers la France sur le développement du pays.

En 2022, le New York Times avait réalisé une enquête sur l'histoire de la dette haïtienne envers la France. Les journalistes avaient établi que le montant total des sommes versées à la France par Haïti était de l'ordre de 525 millions d'euros. Mais le journal étatsunien va au-delà de cette constatation, en rappelant que pour chaque euro payé à la France, Haïti a renoncé à investir cet argent dans la prospérité du pays et de ses citoyennes et citoyens. Ainsi, le journal conclut que cette dette aurait coûté à Haïti entre 20 et 108 milliards d'euros en perte de croissance économique. Nous pouvons

donc affirmer que cette dette, qui a des origines purement coloniales, paralyse le pays depuis des décennies.

Il convient donc au Gouvernement d'établir la vérité sur ce sujet, pour ensuite prendre les décisions nécessaires pour que la France rembourse à son tour sa dette envers Haïti.